



Dossier du BHI No. S1/3085

LETTRE CIRCULAIRE 50/2012
14 mai 2012

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction est très heureux d'annoncer que le Cameroun est devenu le 81^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale. Le 11 mai, le Comité de direction a reçu la confirmation officielle du Département des Relations extérieures de Monaco que le Cameroun avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale auprès du gouvernement de Monaco (dépositaire de la Convention relative à l'OHI), le 20 avril 2012. Le Cameroun avait précédemment obtenu l'approbation requise des deux tiers des Etats membres de l'OHI, en mars 2009.

2 Le gouvernement de la Principauté de Monaco informe les gouvernements parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'Article XX, la Convention est entrée en vigueur pour le Cameroun le 20 avril 2012.

3 Le Comité de direction est ravi d'accueillir le Cameroun au sein de l'OHI et de la communauté hydrographique internationale.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a horizontal line.

Vice-Amiral Alexandros MARATOS
Président